

CLIRON-INFOS – N° 1/2022



FRICHE DROUART

- **Le lot Gros-Œuvre réalisé par l'entreprise PIANTONI se termine.**

La grue sera démontée en fin de semaine, on distingue bien les trois logements communaux, avec leur toiture terminée.

Sur la droite des logements communaux, on aperçoit la future salle communale ainsi que les ateliers municipaux, qui seront couverts pendant l'été.

L'entreprise PIANTONI a donné toute satisfaction, seul un avenant de 1 500 euros a été octroyé pour combler la découverte d'un puits.

- **Le lot VRD réalisé par LA GRAND RUELLE.** Les travaux de terrassement terminés, l'entreprise va débiter les travaux de voirie devant l'ensemble des bâtiments.

- **Le lot menuiseries extérieures réalisé par l'entreprise ROBINET.** L'installation débutera cette semaine pour la pose des portes et des fenêtres.

- **Le lot habillage des façades en pierres réalisé par l'entreprise DURAND** débutera aussitôt la pose des menuiseries extérieures et de l'enduit sur les façades.

LA VIDEO PROTECTION

La vidéo protection étant très réglementée, la commune se fait accompagner pour ce projet par l'Adjudant-Chef COUSIN, qui parcourt le village depuis plusieurs journées afin de déposer une demande d'autorisation en Préfecture.

Il est envisagé d'implanter une dizaine de caméras sous réserve de l'accord préfectoral pour leur nombre et leur emplacement.

A VOS AGENDAS

Cérémonie du 14 juillet

La traditionnelle cérémonie du 14 juillet aura lieu :

Le mercredi 13 juillet 2022
A 20h00, devant le Monument aux Morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité sur la place Pierre Destrée.

Toute la population est invitée à participer à cette célébration.



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville Mézières, le 15 JUIN 2022

Cabinet du Préfet
Bureau gestion de crise,
défense et sécurité nationale
Affaire suivie par Valérie Flamion
Tél. : 03 24 59 66 48
✉ : valerie.flamion@ardennes.gouv.fr

Le Préfet
à
Mesdames et Messieurs les Maires
(en communication à Mmes et M. les sous
préfets)

Objet : Plan national canicule 2022

Le Plan Canicule est activé chaque année et couvre la période du 1^{er} juin au 15 septembre. Ce plan définit des niveaux d'alerte des épisodes de chaleur et les actions qui y sont associées, afin de prévenir et limiter les effets sanitaires de ces épisodes de chaleurs.

Le plan s'adresse plus particulièrement aux personnes les plus vulnérables, âgées de plus de 68 ans ou atteintes d'un handicap et qui vivent au domicile. Il prévoit la mise en place d'un registre dans chaque commune, dans lequel ces personnes peuvent s'inscrire sur la base du volontariat.

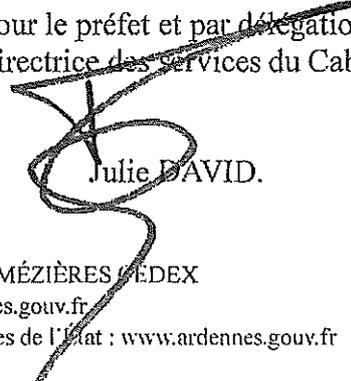
Je vous invite en conséquence à :

- informer vos administrés de la mise en place du registre
- collecter les demandes d'inscription (identité, âge, adresse, coordonnées du service intervenant à domicile, du médecin traitant, de la personne à prévenir en cas d'urgence...)
- en assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité

En cas de déclenchement du plan d'alerte canicule par le Préfet, il conviendra de contacter quotidiennement les personnes inscrites sur ce registre pour vous assurer de leur état de santé. Des visites à domicile seront organisées ou d'autres mesures si nécessaire. Ainsi, vous pourrez vous appuyer sur les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), les services sociaux, les équipes médico-sociales de l'allocation personnalisée à l'autonomie, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)...

Je vous remercie de l'attention que vous porterez aux personnes vulnérables, et vers lesquelles notre vigilance doit être accrue en cas de canicule.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice des Services du Cabinet,


Julie DAVID.